

législature 2020-2025
délibération n° 93
cm du 15/03/2022

Délibération

Règlement relatif à l'attribution de l'aide aux œuvres sociales ou en faveur de la jeunesse de la Commune de Thônex

- Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu qu'il convenait de modifier ce règlement de la cohésion sociale datant du 15 décembre 2020 afin de définir les conditions et modalités d'octroi de l'aide aux œuvres sociales ou en faveur de la jeunesse de la Commune de Thônex ;
- Attendu que les propositions de mises à jour ont été validées lors de la séance de commission de la cohésions sociale du 8 février 2022 ;

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 1 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement de la cohésion sociale qui définit les conditions et modalités d'octroi de l'aide aux œuvres sociales ou en faveur de la jeunesse de la Commune de Thônex, version modifiée le 8 février 2022 selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.



Thônex, le 16 mars 2022- PHG/cck

(DM-22-18) cm-15 mars 2022

